

## L'ÉPARGNE SOLIDAIRE : UN AVANTAGE FISCAL

**Paris, le 29 mai 2008 – Les placements solidaires labellisés Finansol bénéficient d'avantages fiscaux intéressants. Alors que l'ensemble des Français font leurs comptes, Finansol souligne les intérêts fiscaux à placer son épargne dans des placements solidaires.**

Le 6<sup>ème</sup> Baromètre des finances solidaires<sup>1</sup> révèle qu'une fiscalité avantageuse est la principale motivation des Français à épargner solidaire : 26% des Français se déclarent prêts à investir dans un produit d'épargne solidaire s'ils peuvent déduire de leurs revenus une partie des sommes versées ou des intérêts perçus.

La solidarité des placements labellisés Finansol a fait ses preuves comme l'a montré ce récent Baromètre des finances solidaires. Reste que la fiscalité intéressante dont ils sont porteurs attire aujourd'hui l'attention : les personnes morales ou les particuliers souscrivant à ce type de placements peuvent bénéficier de réduction d'impôts.

L'épargnant souscrivant directement auprès des financeurs solidaires<sup>2</sup> dont l'activité est de financer et d'accompagner des activités à forte utilité sociale peut faire valoir différents avantages fiscaux, à commencer par la déduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) de 75% des sommes investies. Ce dispositif illustre la volonté de soutenir les investissements solidaires. « *L'Etat encourage les épargnants qui font le choix de placer leur épargne au profit d'activités utiles socialement. Il appartient aux citoyens de prendre leurs responsabilités et de choisir l'option de la solidarité* », déclare Guillaume Légaut, directeur de Finansol. Pour les personnes non redevables de l'ISF, l'avantage Madelin donne droit à une réduction d'impôt équivalent à 25% du montant investi en actions de PME.

D'autres mesures fiscales permettent aux placements solidaires d'être attractifs et compétitifs en plus d'être solidaires : exonération des droits de succession et de l'impôt sur les plus-values ou privilège de la fiscalité du don selon les produits d'épargne. C'est le bon moment pour rappeler aux souscripteurs qu'ils peuvent recourir à ces avantages fiscaux dans leur déclaration de revenus ou de fortune.

L'ensemble de ces avantages fiscaux figure dans le 6<sup>ème</sup> Baromètre des finances solidaires. Rappelons que l'encours de l'épargne solidaire s'élève à 1.7 milliard d'euros fin 2007, permettant aux financeurs solidaires d'investir 366 millions d'euros dans des activités solidaires. Quatre secteurs d'activités ont bénéficié prioritairement de la vitalité des finances solidaires : Emploi, Social et Logement, Environnement et Solidarité internationale. Avec 25 000 emplois créés cette année et plus de 1 000 familles logées, les finances solidaires jouent pleinement leur rôle de soutien aux projets sociaux, environnementaux et humanitaires.

<sup>1</sup>Téléchargez le 6<sup>ème</sup> Baromètre des finances solidaires Finansol - Ipsos – *La Croix* sur [www.finansol.org](http://www.finansol.org)

<sup>2</sup>Autonomie et Solidarité, Caisse solidaire Nord-Pas de Calais, Clubs Clefs, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, ESIS, Femu Qui, Habitat et Humanisme, Garrigue, Habitats Solidaires, iéS, la Nef, Oikocredit, PhiTrust Partenaires, Sidi, Sifa, Sofinei, Terre de Liens

---

Pour plus d'informations, contactez :

Camille Inglebert : 01 53 36 80 63 / [camille.inglebert@finansol.org](mailto:camille.inglebert@finansol.org)

ou Emmanuelle Antonioli : 01 53 36 80 66 / [emmanuelle.antonioli@finansol.org](mailto:emmanuelle.antonioli@finansol.org)

Finansol est l'unique collectif des finances solidaires en France. L'épargne solidaire est une solution efficace pour conserver son argent en finançant des activités utiles socialement. Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits qu'il distingue.